

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 26 mars 2015</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 3 avril 2015</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2015</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	34	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : Mme VILLARET Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

OBJET

10

**DÉLIBÉRATION
BUDGÉTAIRE
MODIFICATIVE N° 1 –
BUDGET VILLE**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON,
BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN,
NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN (pouvoir à
M. GILLET à partir du rapport n° 7), FUSARI, NEGRO, ASTRE,
RODRIGUEZ, VILLARET (pouvoir à Mme BAZAILLE à partir
du rapport n° 3), GRÉLARD (pouvoir à Mme VILLARET
jusqu'au rapport n° 2), ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-
SIBILLE, GUERRY, CAMINALE, VALENTINO, COSSON, PIOT,
COATIVY, TULOUP, LATHUILIÈRE,*

Membre excusé : Mme ALLES (pouvoir à Mme LOCTIN).

M. AKNIN, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal d'adopter la décision budgétaire modificative présentée ci-après, en section de fonctionnement et d'investissement. Cette dernière vise à donner effet, d'une part, à la délibération relative à la reprise des résultats 2014 et, d'autre part, au report des restes à réaliser 2014 de la section d'investissement tels qu'ils ont été approuvés dans le cadre du vote du compte administratif. Pour mémoire, les restes à réaliser correspondent à des engagements juridiques, pris par la Ville (dépenses) ou par des tiers au bénéfice de cette dernière (recettes), qui donneront lieu à exécution financière.

En recettes de fonctionnement :

- la reprise partielle de l'excédent de fonctionnement 2014 pour 800 000 €.

En recettes d'investissement :

- le report de l'excédent d'investissement 2014 pour 933 354,54 € ;
- la capitalisation partielle de l'excédent de fonctionnement 2014 pour 1 691 222,03 € ;
- le report des restes à réaliser 2014 pour 288 392,00 €.

En dépenses d'investissement :

- le report des restes à réaliser 2014 pour 791 742,18 €.

En synthèse, les mouvements proposés dans le cadre de cette décision modificative conduisent, globalement, à minorer la charge budgétaire de 2 921 226,39 €. Il est proposé de diminuer à due concurrence l'emprunt d'équilibre du budget. Ce dernier serait en conséquence ramené de 3 369 907,10 € à 448 680,71 €.

L'annexe au présent rapport permet, d'une part, de retracer le détail des modifications budgétaires proposées et, d'autre part, de visualiser, par chapitre, le nouvel équilibre budgétaire à jour de ces modifications.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (3 voix contre),
APPROUVE les décisions modificatives des sections de fonctionnement et
d'investissement telles qu'elles figurent dans les tableaux annexés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : tableaux

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI